

ARRETE N° 1 / 003616 MINFOPRA DU 12 JUN 2023
 Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de
 personnels dans le corps des fonctionnaires du Génie Civil, session 2023.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°75/787 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires du Génie Civil ;

Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;

Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre des frais de concours administratifs,



ARRÊTE :

Article 1^{er}.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires du Génie Civil, suivant la répartition ci-après :

- dix (10) **Ingénieurs des Travaux du Génie Civil**, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique ;
- dix (10) **Techniciens du Génie Civil**, catégorie "B" premier grade de la Fonction Publique.

b) Ledit concours se déroulera le 18 novembre 2023 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

| Concours | Cat. | Age exigé | Ancienneté exigée | Observations |
|---------------------------------------|------|---|--|--|
| Ingénieurs des Travaux du Génie Civil | A1 | 50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972). | 05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023. | Réservé aux Techniciens Principaux du Génie Civil, catégorie "B2". |
| Techniciens du Génie Civil | B1 | 50 ans au plus au 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972). | 05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023. | Réservé aux Agents Techniques du Génie Civil, catégorie "C". |

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 03**

novembre 2023, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cents (1 500) francs CFA dont l'imprimé est disponible dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;
4. deux (02) photocopies de l'acte d'intégration ;
5. deux (02) photocopies de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat.

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA | |
| 002767 | 12 JUN 2023 |
| PRIME MINISTER'S OFFICE | |

N.B:

- les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est reversé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

1. Le programme est celui annexé au présent arrêté.
2. Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci-après :

a. Épreuves écrites.

| Date | Nature des épreuves | Horaires | Durées | Coef. | Note éliminatoire |
|------------------|---------------------|-------------|--------|-------|-------------------|
| 18 novembre 2023 | Culture Générale | 08h00-12h00 | 4h | 4 | 05/20 |
| | Épreuve Technique | 13h00-17h00 | 4h | 6 | 05/20 |

- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 07 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

| Date | Nature des épreuves | Horaires | Coef. |
|--------------|-------------------------|-----------|-------|
| A déterminer | Entretien avec le jury | Dès 08h00 | 1 |
| | Épreuve orale de langue | | 1 |

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS.

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Yaoundé, le 12 JUIN 2023

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA | |
| 002767 | 12 JUIN 2023 |
| PRIME MINISTER'S OFFICE | |



JOSEPH LE

ANNEXE

PROGRAMME DES CONCOURS PROFESSIONNELS POUR LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DU GÉNIE CIVIL

| Concours/Grades | Nature des épreuves | Programmes |
|---------------------------------------|---------------------|--|
| Ingénieurs des Travaux du Génie Civil | Culture Générale | Actualités à prédominance scientifique et technique. |
| | Épreuves Techniques | Béton armé, résistance des matériaux, routes, ouvrage d'art, Topographie, entretien routier, construction métallique, bois et matériaux locaux, engins de chantier, organisation de chantier, marchés publics, géotechnique. |
| Techniciens du Génie Civil | Culture Générale | Actualités à prédominance scientifique et technique. |
| | Épreuves Techniques | Béton armé, résistance des matériaux, routes, ouvrage d'art, Topographie, entretien routier, engins de chantier, organisation de chantier, marchés publics, mécanique des sols, métré et devis. |

